

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 DECEMBRE 2011 A 20 h 30**

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART DE BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, M. BRUNEAU, F. DENIS, N.DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : E. BIRET, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET (pouvoir à M-J. DUPONT), E. GUILLOU, O. NAUD.

Secrétaire de séance : P. ANGIBAUD.

Convocation : 2 décembre 2011



AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG :

- **Validation du dossier PRO :**

Madame le Maire indique que le dossier Centre Bourg (phase PRO) a fait l'objet de nombreuses réunions (groupe de travail, riverains...)

Les différentes questions soulevées ont fait l'objet, soit d'une réponse du bureau d'études, soit d'une modification.

A ce jour, un seul point n'a pas été définitivement arrêté en ce qui concerne le pavage du parvis de l'église.

Le bureau d'études a présenté une possibilité d'option permettant de réaliser le pavage de la partie haute du parvis en dalles de taille différente des pavés 14 x 14 prévus sur l'ensemble de la Place de l'Eglise.

Cette option entraînerait un surcoût de 12 000 € H.T. de l'estimation travaux et une majoration des honoraires de maîtrise d'œuvre de 660.00 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à bulletin secret et décide, par une voix pour et 14 voix contre, de ne pas donner suite à la proposition de variante.

- **Avenant maîtrise d'œuvre :**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société E C R Environnement.

Des travaux supplémentaires ayant été ajoutés au projet initial (eaux pluviales rue de la Distillerie), le coût d'objectif a été majoré. Le projet d'avenant au marché s'élève à 1 485.00 € H.T..

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec la Société E C R Environnement et charge Madame Le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

- **Lancement de l'appel d'offres :**

Madame Le Maire évoque les changements à intervenir dans le dispositif des aides du Conseil Général.

Dans ce cadre, la réponse du Conseil Général sur la demande de subventions n'interviendra pas avant le mois de mars 2012. Doit-on attendre la réponse sur la subvention avant de lancer l'appel d'offres, ou la lancer avec un délai de validité suffisamment long ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer la consultation d'entreprises pour l'aménagement du Centre Bourg dès janvier 2012, en mentionnant un délai de validité des offres de 120 jours minimum.

EXTENSION DE LA SUPERETTE :

- **Lancement de la consultation d'entreprises :**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la supérette, visant à agrandir les réserves et à aménager la partie arrière de ce bâtiment communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de consultation des entreprises.

- **Bail commercial :**

Les locaux loués à Monsieur et Madame Didier MOUTRET étant modifiés et la superficie augmentée, Madame Le Maire propose de revoir le bail commercial et notamment le prix du loyer.

La majoration du loyer pourrait être de 150.00 € H.T. par mois à compter du 1^{er} jour suivant la mise en service des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la modification du bail commercial liant la commune et les époux MOUTRET.

TARIFS 2012 :

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal vote les tarifs communaux 2012 avec une majoration de 2.30 %, liée à l'indice des prix à la consommation et les loyers communaux avec une majoration de 1.90 %, liée à l'indice des loyers.

SALLE HENRI IV :

Devant les difficultés rencontrées pour la confirmation des réservations et le recouvrement des frais de location, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le système de réservation de la Salle Henri IV.

A compter du 1^{er} janvier 2012, il sera demandé à la réservation, un chèque d'arrhes d'un montant de 30 % de la location et le solde de la location devra être versé huit jours avant la remise des clés.

Tarifs 2012 :

<u>SALLES LOUÉES</u>	<u>BUTS</u>	<u>LOCATAIRES</u>	<u>PRIX EURO 2011</u>
<u>I</u> GRANDE SALLE BAR	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE	68
		B - HORS COMMUNE	104
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE	123
		D - HORS COMMUNE	182
<u>II</u> PETITE SALLE	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE	54
		B - HORS COMMUNE	78
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE	78
		D - HORS COMMUNE	114
<u>III</u> PETITE SALLE CUISINE	REPAS FAMILLE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	104
		B - HORS COMMUNE	155
<u>IV</u> GRANDE SALLE BAR CUISINE	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	235
		B - HORS COMMUNE	324
<u>V</u> TOUT LE BATIMENT	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	287
		B - HORS COMMUNE	415
Chauffage : petite salle 30 € et grande salle 73 €. Majoration des tarifs de 50 % pour les deux réveillons. Pour toute location, il est demandé un chèque-caution de 222 € qui est restitué après la manifestation. Tarif micro : 18 €			

REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

La Commission de Finances propose de revoir le mode de calcul de la redevance d'assainissement au 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, approuve le mode de calcul ci-dessous, pour l'établissement de la redevance d'assainissement demandée aux foyers raccordés au réseau public d'assainissement des eaux usées et ce pour la redevance 2012.

Abonné : Foyer présent au 1^{er} janvier de l'année en cours, dans un logement raccordé au réseau public d'assainissement.

Calcul de la redevance :

Part fixe : forfait branchement calculé en fonction du nombre de regards de collecte de la propriété concernée.

Part consommation : Prix au m³ d'eau consommée sur l'année N - 1, élément fourni par le concessionnaire du réseau d'eau potable. En absence de relevé (puits, arrivée en cours de l'année N - 1), un forfait de 25 m³ par habitant présent au foyer au 1^{er} janvier de l'année N sera appliquée.

Tarifs au 1^{er} janvier 2012 : forfait branchement : 32.50 €
Forfait consommation / m³ : 1.39 € / m³

PARTICIPATION RACCORDEMENT A L'EGOUT :

Les tarifs sont majorés de 2.30 % au 1^{er} janvier 2012 et s'établissent comme suit :

- Maison ou logement existant lors du passage du réseau :

$$349.59 \text{ €} \times 2.30\% = 357.63 \text{ €}$$

- Maison ou logement neuf dont la demande de permis de construire a été déposée après le 01/01/2012 :

$$2\,802.19 \text{ €} \times 2.30\% = 2\,866.64 \text{ €}$$

PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT :

A compter du 1^{er} janvier 2012, la participation pour non réalisation d'aire de stationnement est fixée à 6 496.05 €.

CIMETIERE :

Les tarifs des concessions et emplacements dans le cimetière s'établissent comme ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- **Concessions Cimetière :**

- 15 ans : 142.00 €
- 30 ans : 203.00 €
- 50 ans : 427.00 €

- **Concessions Columbarium :**

- 15 ans : 477.00 €
- 30 ans : 537.00 €
- 50 ans : 761.00 €

- **Emplacement aménagé – Caveau :**

- 1227.60 € (en sus de la concession)

LOYERS COMMUNAUX 2012 :

Les loyers communaux sont assujettis à l'indice des loyers qui s'établit à 118.70 soit une hausse de 1.90 % sur les douze derniers mois. Le Conseil municipal fixe les loyers communaux suivants :

Révision au 1^{er} janvier 2012 - loyer mensuel :

- BRIAND Régis - 9 Rue Charles de Gaulle
401.07 € x 1.90 % = 408.69 €
- DESHAIE Isabelle - La Basse Noë
342.84 € x 1.90 % = 349.35 €
- VOILLET Paul - La Basse Noë
247.52 € x 1.90 % = 252.22 €
- PAIVA Antonio - 1 Rue des Grands Jardins
479.98 € x 1.90 % = 489.10 €

- BIRET Elodie - Garage Rue des Grands Jardins
29.70 € x 1.90 % = 30.26 €

Révision au 1^{er} octobre 2012- Loyer trimestriel

- DENIAUD Emma - La Basse Noë
279.11 € x 1.90 % = 284.41 €

BAIL LOGEMENT LA BASSE NOË :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la location du logement de la Basse Noë, à l'étage, à compter du 1^{er} décembre 2011.

L'assemblée approuve le bail à intervenir avec madame Isabelle DESHAIE et charge Madame Le Maire ou un Adjoint, de signer les pièces nécessaires.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012 :

Rémunération des agents recenseurs :

La Commune est concernée par le recensement de la population 2012 qui se déroulera du 19 janvier au 18 février prochains.

La Commune sera divisée en quatre districts et quatre agents recenseurs seront chargés de l'enquête près de la population.

Il convient de fixer leur rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs à :

- Bulletin de logement :	1.05 €
- Bulletin individuel :	1.55 €
- Indemnités séances de formation	36.50 €
- Indemnités de déplacement	
Districts n° 6 et 7	75.00 €
Districts n° 8 et 9	50.00 €

L'INSEE alloue une dotation à la commune d'un montant de 4 307.00 €.

Les crédits seront inscrits au BP 2012.

CONTRAT DE MAINTENANCE PLATE-FORME INCLINEE :

Madame Le Maire propose de conclure un contrat de maintenance pour la plate-forme inclinée du cimetière.

La société Thyssenkrupp Ascenseurs propose un contrat de trois ans pour deux visites annuelles comprenant nettoyage, graissage, réglages courants et vérification de l'état de l'appareil, pour un coût annuel de 190.00 euros H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le contrat proposé et charge Madame Le Maire ou un Adjoint, de le signer.

EMPRUNT – EXERCICE 2011 :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit emprunter 200 000 € pour financer les dépenses d'investissement 2011, pour mémoire les prévisions budgétaires 2011 prévoyaient 626 820 € d'emprunt.

Des programmes n'ayant pas reçu de commencement d'exécution, 200 000 € sont suffisants. Cinq banques ont été consultées et la commission de finances propose de retenir la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser près de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt suivant :

- Montant :	200 000.00 €
- Taux fixe :	4.51 %
- Durée :	15 ans
- Remboursement :	annuel
- Frais :	60.00 €

et charge Madame Le Maire ou un Adjoint, de signer les pièces à intervenir.

PROJET DE CRITERIUM CYCLISTE :

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ présente au Conseil Municipal, le projet de Critérium Cycliste préparé par l'association « Le Guidon Machecoulais ».

Cette manifestation se déroulerait le dernier samedi de Juin ou le premier samedi de Juillet et emprunterait un circuit fermé comprenant les rues Gazet de la Noë, de la Boisselée, du Demi-Bœuf et Félix Davy Desnaurois.

Des entreprises locales se sont engagées à soutenir cette initiative.

L'association demande un accord de principe de la commune pour pouvoir inscrire ce Critérium au calendrier cycliste 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la renaissance du Critérium cycliste de La Limouzinière.

LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION :

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

AIDE EXCEPTIONNELLE INCENDIE A LA REUNION :

Madame Le Maire demande à l'assemblée de reporter sa décision à une prochaine séance.

CONVENTION ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention d'entretien des poteaux d'incendie.

Cette convention est passée avec la société SAUR, pour une durée de cinq ans, au coût de 50 € / an / poteau.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention présentée et charge Madame Le Maire de signer les documents à intervenir.

CONTRAT DE TELESURVEILLANCE :

La société Ouest Sécurité Systèmes a fait une nouvelle proposition tarifaire inférieure.

Le montant mensuel total est de 100.00 € H.T. pour la télésurveillance des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un avenant en moins value au contrat Ouest Sécurité Systèmes et ce jusqu'à l'échéance du 30 juin 2012.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget communal et modifie les propositions budgétaires de la manière suivante :

Dépenses

012 – 6218	Autres personnels ext.	+ 10 500.00
66 – 666	Pertes de change	+ 3 900.00
16 – 1643	Emprunts en devises	+ 500.00
022 – 022	Dépenses imprévues	- 3 900.00
23 – 2313	Construction	- 500.00
	TOTAL	+ 10 500.00

Recettes

013 – 6419	Remboursement sur rémunération	+ 10 500.00
	TOTAL	+ 10 500.00

RECRUTEMENT ATSEM :

Madame Gisèle VAILLANT informe l'assemblée du recrutement de Mademoiselle Anne-Claire MICHAUD au poste d'ATSEM dans le cadre d'un contrat CAE / CUI.

Mademoiselle MICHAUD intervient également sur le temps de pause du midi.

TELETHON 2011 :

Madame Evelyne RAVAUD fait un bilan moral et financier de la manifestation 2011.

La participation de la population a été soutenue sur toutes les animations.

La promesse de don de 3 500 € va être dépassée à 3 760 €.

Cette organisation n'est possible que grâce à l'entente entre les associations, l'office municipal, la municipalité et les bénévoles du Comité Téléthon.

Prochaine réunion**Lundi 16 janvier 2012 à 20h30****BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE****A TOUTES ET****A TOUS**